



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

**DELIBERATION N° : 20190606\_37**

**OBJET** : Budget 2019

Attribution d'une subvention à l'association JEUNESSE ANIMATION DYNAMISATION SPORT REUNION (JADS'R)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
<b>Exprimés</b>	<b>33</b>

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

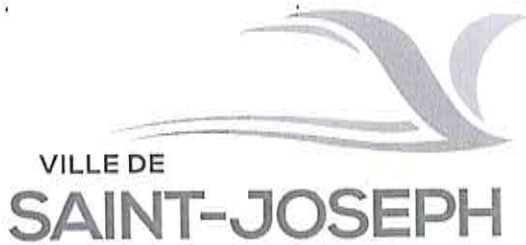
**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Séance du

**DÉLIBÉRATION N° : 20190606\_37****OBJET :****Budget 2019  
Attribution d'une  
subvention à  
l'association  
JEUNESSE  
ANIMATION  
DYNAMISATION  
SPORT REUNION  
(JADS'R)****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

Dans le respect de son objet statutaire, à savoir la pratique d'activités sportives, culturelles et sociales, l'association JADS'R souhaite initier un projet intitulé « De l'île Bourbon à la Réunion : une île aux multiples parfums » autour du 20 décembre, l'occasion de rendre hommage à la mémoire des esclaves et de célébrer la liberté.

Ce projet a pour but de développer l'éducation culturelle et artistique, de favoriser le devoir de mémoire par le volet culturel et éducatif, de développer des valeurs citoyennes et solidaires en direction des habitants de quartiers prioritaires par la création et la représentation d'un spectacle dans les quartiers prioritaires.

Ce projet inscrit à la programmation 2019 de la Politique de la Ville, avec une participation financière communale d'un montant de 8 000,00 €, a été validé lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association JADS'R une subvention d'un montant de 8 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°37,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'association JEUNESSE ANIMATION DYNAMISATION SPORT REUNION (JADS'R) une subvention d'un montant de 8 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « De l'Ile Bourbon à la Réunion : une île aux multiples parfums ».

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

